

## A l'approche de Noël, plus de 20.000 sites internet de contrefaçon fermés lors de l'Opération « In Our Sites » !

**L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion du droit de la propriété intellectuelle et de lutte anti-contrefaçon, se réjouit de la suppression record de plus de 20 520 noms de domaine qui proposaient des produits de contrefaçon sur leurs sites.**

Ce résultat a été obtenu grâce à l'efficace coopération entre les services d'Interpol, d'Europol, du Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle des États-Unis et des forces de l'ordre des 27 pays membres de l'Union Européenne qui avaient identifié préalablement ces cibles.

**A la veille de Noël, cette opération sonne comme une réelle volonté commune des industriels et du secteur public d'offrir un environnement numérique plus sûr aux consommateurs.** Et, en battant tous les records, notamment celui des premières éditions de cette opération qui avaient permis la fermeture de quelques 7 000 sites, il est nécessaire de saluer l'engagement collectif. A la fin de l'année 2016, certains titulaires de droits constataient qu'environ 12 % des produits vendus en ligne étaient potentiellement de faux articles. Ce nombre n'a cessé d'augmenter au cours de l'année 2017, puisque, désormais, le projet d'évaluation POLITICO, estime ce chiffre à 14,3%.

C'est donc pour cela que l'Unifab a, une nouvelle fois, appelé la Commission Européenne, au travers d'un courrier conjointement signé par de nombreuses associations européennes et plus d'une soixantaine de titulaires de droit, à instaurer des mesures pour responsabiliser les intermédiaires, et plus particulièrement les plateformes de ventes en ligne, qui ont la possibilité de mettre les outils technologiques dont elles disposent au service de la protection de l'innovation, de la création, de la recherche et du développement. **Il s'agit non seulement de protéger les consommateurs mais également les Etats qui sont mis en péril par les organisations criminelles qui utilisent toutes la revente de contrefaçon pour financer les activités illicites, voire terroristes (rapport Unifab : <http://www.unifab.com/rapport-anti-terrorisme/>).**

*« Les résultats, plus que probants de cette coopération, démontrent bien l'ampleur du phénomène et la nécessité d'une action collective afin de tarir l'offre et la demande de faux produits présents sur le marché. Je félicite vivement les acteurs opérationnels, qui ont agi de concert, afin d'assurer aux consommateurs un marché sûr ou achat rime avec bonne santé et sécurité et je formule le vœu que la Commission Européenne réglemente responsabilise enfin les intermédiaires et notamment les plateformes de vente en ligne pour protéger le internaute européen », déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.*

**CONTACT PRESSE :**

Régis Messali—+33 1 56 26 14 07 / +33 6 16 89 00 81—[rmessali@unifab.com](mailto:rmessali@unifab.com)

